

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

Excusées : Mmes LAUDE et SIMOENS. M. MATRAIRE.

1/ Voirie communale

Commission d'Appel d'Offres

Le Maire donne le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché à procédure adaptée des travaux de voirie 2011. Deux entreprises ont répondu et l'entreprise Chambard, moins disante à la somme de 19 096,75 € HT, est retenue devant la SACR à 21 732,50 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine le résultat de la Commission d'Appel d'Offres.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la longueur de voies classées à ce jour est de 19 030 m (voies faisant partie du domaine public routier communal par opposition aux chemins ruraux qui font partie du domaine privé communal). Compte tenu des travaux d'amélioration, de modification, ou d'aménagement de surface réalisés par la commune ces dernières années, il conviendrait de revoir la longueur de la voirie communale. L'appellation des voies doit être modifiée pour correspondre à la nouvelle dénomination des routes et des rues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- prend en compte l'intérêt de mettre à jour le tableau de classement des voies communales (revoir la longueur de la voirie et modifier l'appellation des voies) ;
- demande à la DDT, CAT de Voiron, antenne de St-Marcellin, d'établir, dans le cadre de la mission ATESAT, le dossier préalable de mise à jour du classement des voies communales ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les formalités.

2/ Travaux

Le point est fait sur les différents travaux engagés :

- le mur du cimetière est terminé et les pierres tombales refixées ;
- les travaux de réfection du toit du bâtiment Ecoles/Mairie se déroulent normalement et devraient être finis en fin de semaine pour la reprise de l'école ;
- un devis pour mettre l'eau de la fontaine publique en circuit fermé va être effectué par les Ets Toutenvert et Combe ;
- la clôture de la Salle Polyvalente est commandée aux Ets Toutenvert. Le choix s'est finalement arrêté sur une grille d'une hauteur de 1,43 m et de couleur verte ;
- le projet de garage communal par l'Architecte Claude Bernard est légèrement modifié. Le Conseil Municipal souhaite fermé la partie semi-ouverte en y adjoignant une porte sectionnelle supplémentaire pour des raisons de sécurité.

3/ SCOT

M. Le maire informe le Conseil Municipal de la réunion que chaque commune a eue avec les membres du SCOT pour la finalisation des cartes. Le travail effectué par les élus, sur les conseils de Sylvie Vallet, a été entériné, à l'exception des contours de la zone susceptible d'être urbanisée dans le futur. Celle-ci, par sa superficie, qui n'était pas cohérente avec les droits annuels à construire, a dû être revue à la baisse. Pour le reste, la carte de la trame verte et bleue ne subit aucune modification. Celles du potentiel des terrains agricoles et des limites intangibles ont été modifiées suivant la demande de la commune.

4/ Réforme territoriale

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du calendrier de la future réforme territoriale. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de 47 élus créée début mars devra donner ses propositions à la majorité des 2/3 au Préfet fin octobre, pour une adoption en fin d'année. A partir de janvier 2010, le Préfet mettra en oeuvre les options retenues, de janvier à mai 2013, il disposera de pouvoirs renforcés lui permettant de créer, sans accord des intéressés, des EPCI à fiscalité propre, de modifier leur périmètre, de fusionner les EPCI, de dissoudre des syndicats et de modifier leur périmètre. A compter du 1er juin 2013, le Préfet pourra décider le rattachement d'office des dernières communes isolées aux communes existantes. A l'heure actuelle, le schéma présenté par le Préfet à la CDCI est conforme aux desiderata de la Communauté de Communes de Vinay : Quincieux et la Communauté de Communes Vercors/Isère (St-Quentin, La Rivière et Montaud) intégreraient la Communauté de Communes de Vinay, seu-le Montaud hésiterait.